

Questions & réponses sur l'appel à participation publiée le 18 septembre 2024 dans le cadre du projet « On en parle ! Tunisie 360° »

Question : Comment postuler pour le projet ?

Réponse : La candidature est à soumettre via le formulaire en ligne : [Formulaire Candidature](#)

Question : Je suis créateur de contenu/journaliste et j'ai un studio de photographie mais je n'ai pas d'association médiatique ou une société. Est-ce que je peux m'inscrire dans ce projet ?

Réponse : Non, cet appel n'est pas ouvert aux candidatures individuelles. Il est uniquement ouvert aux associations ou sociétés spécialisées dans la production médiatique.

Question : Est-ce que les radios web peuvent participer ?

Réponse : Les radios peuvent participer à condition qu'elles soient officiellement enregistrées ou qu'elles fassent partie d'une association/société enregistrée.

Question : Peut-on postuler comme un consortium (par exemple une société et une ONG) ?

Réponse : Oui, il est possible de postuler comme consortium. Chaque partenaire du consortium doit répondre aux mêmes critères d'éligibilité.

Question : Est-il obligatoire d'avoir travaillé sur un projet médiatique afin de pouvoir postuler ?

Réponse : Oui, il est obligatoire d'avoir une expérience professionnelle dans la création de contenu médiatique et dans la gestion d'un projet avec un budget comparable.

Question : Nous sommes une organisation à but non lucratif dédiée à la promotion des droits des jeunes et à l'amélioration de leur participation citoyenne à travers divers projets communautaires. Notre association a une expérience modeste mais significative dans la gestion de projets de fondation et la mise en place de radios associatives dans les maisons de jeunes. Est-ce que notre association est éligible pour participer à cet appel à projets ?

Réponse : Nous demandons une expérience dans la gestion d'un budget soit pour un seul projet à hauteur de 50 % du budget demandé (donc obligation d'avoir géré un projet avec un budget de minimum 12 500 € pour pouvoir postuler pour une subvention de 25 000 €), soit pour plusieurs

projets gérés simultanément à hauteur de 80 % du budget demandé (minimum de 20 000 € pour postuler pour une subvention de 25 000 €). De plus, nous demandons une expérience dans la création de contenu médiatique professionnel. Cette expérience ne concerne pas nécessairement le nombre de productions, mais plutôt le professionnalisme (même s'il n'y a eu que 5 productions, par exemple).

Si vous disposez de cette expérience (et disposez d'un enregistrement officiel pour votre association), vous êtes éligibles pour soumettre votre candidature.

Question : Si on est une maison de presse qui a deux supports médiatiques, est-ce que la soumission doit se faire au nom de la société d'édition ou d'un seul média ?

Réponse : Les deux options sont possibles si le média dispose de son propre enregistrement. Cela dépend de votre organisation interne.

Question : Est-ce que les médias couvrant des problématiques agricoles peuvent être considérés éligibles dans le cadre de cet appel ?

Réponse : Oui, si les sujets agricoles sont traités sous l'angle socio-économique.

Question : Est-il possible de participer avec plusieurs projets dans le cadre de cet appel ?

Réponse : Chaque candidat.e ne peut soumettre qu'une seule proposition. Mais un projet (= une soumission) peut être composé de plusieurs sous-projets.

Question : Est-ce qu'il y a une limite par média concernant le nombre de propositions ?

Réponse : Chaque média peut soumettre une seule proposition.

Question : Peut-on candidater individuellement en tant que média, et que l'association, de son côté, candidate également de manière indépendante, tout en nous proposant en tant que prestataire audiovisuel pour sa production ?

Réponse : Oui, c'est possible si les deux dispose d'un enregistrement officiel et séparé.

Question : Les collaborations sont-elles encouragées entre différents médias ?

Réponse : Oui, les collaborations sont encouragées, surtout si cela sert à augmenter la qualité, la portée du projet, l'interactivité avec l'audience, etc.

Question : Un pourcentage minimum d'autofinancement est-il attendu ? Et quelles sont les sources de financement admissibles ?

Réponse : Il n'y a pas d'obligation d'autofinancement, mais une base financière solide de votre entreprise ou organisation en général est nécessaire. Si votre idée de projet est présélectionnée par le jury, nous allons vous demander de soumettre votre dernier rapport annuel.

Question : Comment justifier des budgets déjà gérés auparavant ? Est-ce déclaratif ?

Réponse : Le formulaire de candidature comporte une section demandant des informations générales sur les projets. Si votre candidature est présélectionnée, nous vous demanderons potentiellement des contacts de référence.

Question : Est-ce que la subvention peut être allouée en partie à l'achat de matériel de production ? Si oui, est-ce qu'il y a un pourcentage prédéfini par rapport au budget global ?

Réponse : Oui, un montant maximum de 20 % du budget global peut être alloué à l'achat de matériel de production. Il est important d'expliquer (dans le budget) pourquoi l'achat est nécessaire pour atteindre les objectifs du projet proposé.

Question : Quels types de matériels peuvent être financés dans le cadre de cet appel à projet ? Y a-t-il des restrictions ou des priorités spécifiques pour l'achat de certains équipements ?

Réponse : Théoriquement tout matériel nécessaire à la bonne réalisation du projet peut être financé. Il peut s'agir de matériel de bureau, mais aussi de matériel technique, comme un microphone, une caméra, etc. Le matériel/équipement technique ne doit toutefois pas représenter plus de 20 % du budget total.

Question : Pour certains de nos projets, il nous manque des expertises que nous devons recruter. Dans ce cas, dans le dossier financier, devons-nous inclure les contrats de travail ou CVs des personnes que nous allons recruter (ce qui nous obligerait à embaucher avant d'être sûrs d'être retenus) ? Ou bien suffit-il d'inclure un budget estimatif pour les ressources humaines dont nous aurons besoin ?

Réponse : Nous vous prions d'inclure un budget estimatif qui est basé sur d'anciens contrats ou d'anciennes factures, une offre reçue par un.e expert.e ou une grille interne définissant des niveaux de salaire pour des positions spécifiques pour planifier le plus réaliste que possible. Si vous êtes présélectionné.e.s, il est possible que nous vous demandions de soumettre le document utilisé comme base de calcul. Ce document ne doit pas encore être joint à la candidature.

Question : Des ajustements mineurs du budget sont-ils possibles après approbation ?

Réponse : Oui, c'est possible étant donné qu'il s'agit d'un processus basé sur les résultats. Le budget et les pièces justificatives seront évalués et validés avant la contractualisation. Après approbation, les tranches de paiement seront versées sur la base des résultats atteints (= les productions). Les résultats concrets à atteindre seront définis dans la cadre de la contractualisation. Aucune pièce justificative financière ne sera demandée après signature du contrat. Les ajustements budgétaires après l'approbation ne doivent plus être communiqués tant que les résultats n'en sont pas affectés.

Question : Est-il possible de proposer des formats hybrides, mêlant plusieurs types de contenus (documentaire, podcast, etc.) ?

Réponse : Oui, une combinaison de différents formats est possible.

Question : Quels formats médiatiques innovants recherchez-vous particulièrement ?

Réponse : Nous recherchons des formats médiatiques sur des sujets socio-économiques qui sont adaptés aux habitudes de consommation médiatique moderne. Nous recherchons des formats qui incitent le public à interagir avec le contenu et qui trouvent également un écho auprès de la population rurale et/ou défavorisée.

Question : Faut-il choisir une seule thématique ou est-ce que les différents concepts peuvent avoir trait à différents sujets ?

Réponse : Il est possible de traiter différents sujets liés à des thématiques socio-économiques.

Question : Certains sujets socio-économiques sont-ils privilégiés ?

Réponse : Tous les sujets qui contribuent à la promotion d'un suivi actif des politiques publiques socio-économiques et un débat pluraliste et inclusif autour des enjeux des réformes pour soutenir la Tunisie dans sa quête de développement durable sont appropriés. Les sujets choisis doivent être pertinents pour la cible de votre média.

Question : Est-il préférable que la cible visée par le concept médiatique soit considérée comme une population défavorisée ?

Réponse : Oui, un focus sur les communautés rurales ou défavorisées comme cible est préférable.

Question : Comment définissez-vous les « communautés rurales » dans ce contexte ?

Réponse : Notre définition de « communauté rurale » correspond à la population qui réside ou a établi son centre de vie en dehors des zones urbaines.

Question : Y a-t-il des restrictions par rapport à la couverture géographique en Tunisie ?

Réponse : Non, il n'y a pas de restrictions, mais une couverture en dehors de la région de Tunis est préférable.

Question : Quelles sont vos attentes pour le plan de communication sur les réseaux sociaux ?

Réponse : Il est important de préparer un plan de communication pour les réseaux sociaux pour bien définir votre stratégie et vos objectifs de communication (et d'adapter le contenu en conséquence). Dans le cadre de ce projet, l'engagement du public est un aspect essentiel. L'impact de votre projet se mesure, entre autres, à l'interaction de vos contenus via les réseaux sociaux. Nous vous demanderons de partager régulièrement les analyses/statistiques. C'est pourquoi votre candidature doit inclure votre stratégie pour renforcer l'interaction avec votre audience.

Question : Quels types de formations ou consultations pourraient être proposés aux bénéficiaires ?

Réponse : Un.e expert.e de la DW Akademie analysera l'une de vos productions sur la base de critères de qualité prédéfinis. Cette analyse sera partagée avec vous et des recommandations vous seront transmises dans le cadre d'un entretien pour les productions suivantes. L'organisation d'une formation sur place sur un sujet spécifique dépendra des besoins des bénéficiaires et ne peut pas être garantie à ce stade.

Question : Combien de projets au maximum seront retenus ?

Réponse : Un minimum de 6 projets et un maximum de 10 projets seront retenus.